



LES ÉLU-ES CGT OBTIENNENT L'AMÉLIORATION DE LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS

Le comité technique local (CTL) du 7 janvier 2016 a approuvé la proposition des élu-es de la CGT Finances publiques consistant à améliorer la prise en charge par l'administration des frais pour les déplacements nécessitant un départ la veille.

Le principe acté en CTL est le suivant : **si un départ le jour même nécessite de quitter le domicile avant l'heure permettant d'arriver au bureau au début de la plage variable, les frais d'hébergement et de restauration engagés pour un départ dès la veille sont remboursés sur présentation des justificatifs de dépense.**

La CGT Finances publiques du Cantal se félicite de cette décision obtenue grâce à la ténacité de ses élu-es (voir notre tract du 15/12/2015). Elle s'est traduite par une note du directeur départemental du 21/01/2016. Cependant celle-ci réduit sa portée en se limitant au cas d'une formation à Clermont-Ferrand. Or la prise en charge des frais a vocation à s'étendre à tous les déplacements nécessitant un départ la veille, la CGT Finances publiques y veillera en portant une nouvelle fois cette question au prochain CTL.